

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7318510001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7318510001>

Cette annonce a été mise en ligne le **7 février 2023** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

SCI DLI

Société civile immobilière au capital de 1.000 euros

*Siège social : MURS-ERIGNE (49610) – 22, rue de
l'Ancien séminaire*

En cours d'immatriculation au R.C.S. de RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 janvier 2023, il a été constitué la société civile immobilière suivante :

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI DLI

CAPITAL : 1.000 euros par apports en numéraire

SIÈGE SOCIAL : MURS-ERIGNE (49610) – 22, rue de l'Ancien séminaire

OBJET :

- l'acquisition, la gestion, l'administration, l'entretien, l'amélioration et l'exploitation, de tous immeubles et biens immobiliers, construits ou non ;
- éventuellement et à titre exceptionnel, l'aliénation du ou des immeubles dont elle serait propriétaire, par vente, échange ou apport en société ;
- la souscription, l'acquisition, la propriété, la gestion et la cession de participations majoritaires et minoritaires dans toutes sociétés civiles immobilières,
- et plus généralement, toutes opérations quelconques se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement.

DURÉE : 99 ans

GÉRANCE : Monsieur DAMIEN INGUANTA, demeurant à MURS-ERIGNE (49610) – 22, rue de l'Ancien séminaire, a été nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée

AGRÉMENT : Les transmissions de parts sociales entre associés sont libres dès lors que la société comporte deux

associés au plus. Toutes les autres transmissions sont
soumises à l'agrément des associés par décision
collective extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au R.C.S. de ANGERS.
Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

